

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR DE RECHERCHE

session 2026

Le nombre de postes à pourvoir à AgroParisTech est fixé à 3.

L'épreuve orale aura lieu à Palaiseau à partir du 28 septembre 2026

CONDITIONS D'ACCÈS

Aux termes de l'article 18 du décret n° 95-370 du 6 avril 2005 modifié, ce concours est ouvert :

- Aux fonctionnaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics, y compris ceux visés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux magistrats ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale appartenant à un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de niveau équivalent.

Les candidats mentionnés à l'alinéa précédent doivent justifier au 1er septembre 2026 de sept années au moins de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de niveau équivalent.

Ces concours sont également ouverts aux candidats justifiant de sept ans de services au sein d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné à l'article L325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par ledit alinéa.

CONTRÔLE DE LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES :

L'article L325-37 du code général de la fonction publique autorise l'administration à vérifier si les conditions requises pour concourir sont remplies après les épreuves et avant la nomination des lauréats. Le fait d'être convoqué aux épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission ne donne juridiquement aucun droit à nomination si, après vérification, il s'avère que les conditions de candidature requises n'étaient pas réunies.

Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions indiquées ci-dessus.